

NORMES DE PERSONNEL INAMI (par 30 patients)

Au 01-01-2013

■ MRPA

Catégories	Aide soignant	Infirmier	Ergo - Logo
O	/	0,25	suffisamment
		+ LCS : 1,4 RRR (A1)	
A	1,05	1,2	suffisamment
		+ LCS : 1,4 RRR (A1)	
B	4	2,1	suffisamment
		0,35 RRR (A1)	
		+ LCS : 1,4 RRR (A1)	
C	5,06	4,10	suffisamment
		0,385 RRR (A1)	
		+ LCS : 1,4 RRR (A1)	
Cd	6,06	4,10	suffisamment
		0,385 RRR (A1)	
		+ LCS : 1,4 RRR (A1)	
D	4	1,2	suffisamment
		1,25 RRR (A1)	
		+ LCS : 1,4 RRR (A1)	

LCS = Lit de court séjour agréé (fonction de liaison)

■ MRS

Catégories	Aide soignant	Infirmier	Kiné - Ergo - Logo
B	5,2	5	1
		0,10 RRR (A1) Sp	
C	6,2	5	1
		0,5 RRR (A1)	
		0,10 RRR (A1) Sp	
Cd	6,7	5	1
		0,5 RRR (A1)	
		0,10 RRR (A1) Sp	
Cc	12	7	1
		1,5 RRR (A1)	

Sp = compétent en matière de soins palliatifs

On entend par **personnel soignant** le personnel qui assiste effectivement les praticiens de l'art infirmier dans la dispensation des soins, et aide les patients dans les actes de la vie journalière, la préservation de leur autonomie et le maintien de leur qualité de vie.

Les membres du personnel soignant doivent être enregistrés comme aide-soignant par le Service public fédéral Santé publique.

A partir du 1^{er} juillet 2013, tous les membres du personnel soignant nouvellement engagés par l'institution doivent être enregistrés, provisoirement ou définitivement, par le Service public fédéral Santé publique.

A partir de cette date et jusqu'au 30 juin 2015, la proportion de membres du personnel soignant pris en considération pour évaluer le respect par l'institution des normes visées aux articles 2, 3 et 5, qui n'ont pas la qualification spécifique d'aide-soignant ou qui ne sont pas enregistrés, provisoirement ou définitivement, par le Service public fédéral Santé publique, ne peut excéder 5 %.

On entend par **personnel de réactivation** le personnel qui accomplit des tâches de réactivation, de rééducation et de réintégration sociale (**RRR**). Ces personnes doivent disposer d'au moins une des qualifications suivantes :

- graduat ou licence ou master en kinésithérapie ;
- graduat ou baccalauréat ou licence ou master en logopédie ;
- graduat ou baccalauréat en ergothérapie ;
- graduat ou baccalauréat en thérapie du travail ;
- graduat ou baccalauréat en sciences de réadaptation ;
- graduat ou baccalauréat en diététique ;
- graduat ou baccalauréat ou licence ou master en pédagogie ou en orthopédagogie ;
- graduat ou baccalauréat ou post-graduat ou master en psychomotricité ;
- licence ou master en psychologie ;
- graduat ou baccalauréat d'assistant en psychologie ;
- graduat ou baccalauréat d'assistant social ou « in de sociale gezondheidszorg » ou d'infirmière sociale ou d'infirmière spécialisée en santé communautaire ;
- « bachelor of master in het sociaal werk » ;
- "graduat of bachelor in de gezinswetenschappen" ;
- licence ou master en gérontologie ;
- graduat ou baccalauréat d'éducateur.